**LE MOT DU MAIRE**

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

Au moment où personne ne peut dire quelle sera l’issue et le rythme de la pandémie qui nous afflige depuis plus d’un an, et malgré ce handicap, votre conseil municipal s’est employé à poursuivre son action.

Les travaux de rénovation de la toiture et l’amélioration énergétique de l’Ecole Maternelle « Jean Moulin » sont enfin démarrés. Le planning a été établi, en privilégiant les périodes de vacances scolaires pour les plus gros chantiers afin de limiter les nuisances pour l’équipe enseignante et les enfants. Je tiens donc à rassurer les parents, nous serons très vigilants à la sécurité et au bien-être des élèves.

Le futur lotissement rue des Tilleuls arrive à la fin de la phase administrative, l’acte notarié de cession des parcelles à l’AMSOM est en cours de rédaction pour une signature dans les prochaines semaines.

Le projet d’agence postale communale est acté avec le Groupe de la Poste. Nous sommes en attente de la signature de la convention pour une ouverture prévisionnelle en juillet.

Après des problèmes d’effectifs et des contraintes imposées notamment par l’Agence Régionale de Santé, nous avons réussi à rouvrir notre restauration scolaire.

Dès la rentrée du 8 mars, les services périscolaires (garderie matin/soir et le mercredi) seront également réouverts. Nous avons compris et entendu le mécontentement de certaines familles, mais chacun est appelé à faire face à ses responsabilités et nous ne pouvions ignorer la réglementation qui nous est opposable. L’accueil de loisirs sans hébergement fonctionne durant les vacances de février après bien des doutes. Cependant, nous avons été dans l’obligation de refuser les enfants non domiciliés ou non scolarisés sur la commune.

Le mois de Mars sera celui de la préparation du budget 2021 qui sera une nouvelle fois un budget maîtrisé pour nous permettre d’améliorer votre cadre de vie. Nous avons également travaillé sur le calendrier des festivités, qui nous espérons ne sera pas remis en cause par la crise.

Nous avons bien entendu une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté ces dernières semaines, frappés ou non par la Covid 19. Je souhaite un prompt rétablissement à ceux qui sont actuellement malades.

Restez prudents, prenez soin de vous et de vos proches !

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

**SECRETARIAT DE MAIRIE**

Le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**.

**PERMANENCE DU MAIRE**

Vu les conditions sanitaires actuelles, la permanence de Monsieur le Maire se fait uniquement par rendez-vous et par téléphone le vendredi de 16h30 à 17h30 au 03.22.60.39.60.

**REMERCIEMENTS**

La famille THIRARD remercie très sincèrement les membres du club de cartes et de dominos pour le soutien apporté, suite au décès de Monsieur Lucien THIRARD. Ce soutien leur a été très précieux dans ces instants ô combien difficiles.

**INFORMATIONS**

**INFORMATIONS CEREMONIES FUNERAIRES**

Les cérémonies funéraires organisées dans les cimetières sont autorisées mais dans la limite de 30 personnes étant donné le contexte sanitaire actuel.

**PAIEMENT DE PROXIMITE**

Nouveau service

Pour payer en espèces (dans la limite de 300€ ou par carte bancaire), vos impôts, amendes, rendez-vous chez votre buraliste agréé.

Liste des buralistes agréés proche de chez vous :

- Au Bon Accueil, 12 place Roger Salengro à Friville-Escarbotin

 - Le Chiquito, 21 rue Charles de Gaulle à Gamaches

**RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens qui auront atteint l’âge de 16 ans **entre le 1er janvier et le 31 mars 2021** devront se présenter en mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d’une pièce d’identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

**RAMASSAGE DECHETS VERTS**

Un seul ramassage des déchets verts aura lieu **au mois de mars (le jeudi 18), puis le ramassage reprendra de façon hebdomadaire dès avril 2021.**

**VENTE SACS DECHETS VERTS**

Une vente de sacs de déchets verts aura lieu **le vendredi 26 mars 2021**, de 13h30 à 16h30 sur le parking du 154 rue Henri Barbusse à Friville.

10€ le lot de 25 sacs

**HORAIRES DECHETTERIE FEUQUIERES-EN-VIMEU**

**Du 1er novembre au 14 avril 2021**

**Lundi** : 13h30-17h00

**Mardi** : 13h30-17h00

**Mercredi** : 13h30-17h00

**Jeudi** : 13h30-17h00

**Vendredi** : 9h00-12h00

 13h30-17h00

**Samedi** : ouverture en continu de 9h00 à 17h00

**AIDE JURIDIQUE**

En partenariat avec Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

Prochaine permanence **le vendredi 12 mars, de 10h00 à 12h00.**

**INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE**



Les inscriptions à l’école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2021, pour les enfants nés en 2018 et les nouveaux arrivants nés en 2016 et en 2017 auront lieu en deux temps :

* 1 : A la mairie pour retirer un certificat d’inscription auprès de Mr DACHEUX. Merci de bien vouloir vous y rendre avec **le livret de famille** et le **carnet de santé** de votre enfant, tous les **jeudis, de 16h30 à 17h30** ou sur rendez-vous (tel mairie : 03.22.60.39.60)
* 2 : A l’école maternelle :

Le **jeudi 25/03 de 10h30 à 11h45**

Le **jeudi 15/04 de 10h30 à 11h45**

Les **lundis 8/15/22/29 mars et 19/04 de 16h15 à 17h45**

*Ou sur rendez-vous téléphonique (03.22.30.34.64) en raison du plan Vigipirate si ces dates ne vous conviennent pas. Merci*

Documents à apporter à l’école : le **certificat d’inscription** remis par la mairie ainsi que **la copie des vaccinations**. Merci.

**CENTRE ITINERANT**

**RETRAITE CARSAT**

Le Centre Itinérant Retraite est un accueil mobile aménagé pour accueillir du public. En partenariat avec les mairies, il se rend au plus près des assurés, et ceci, principalement en zone rurale. Ce véhicule **sera présent sur notre territoire le vendredi 26 mars 2021 de 9h à 16h00, place de la République.**

L’accueil se fera sous forme de rendez-vous avec un conseiller de l’Assurance retraite. **La prise de RDV s’effectue en appelant le 06.08.97.89.37.**

N’hésitez pas à laisser un message en indiquant votre identité et votre numéro de Sécurité Sociale.

**MISSION LOCALE**

Ensemble construisons votre parcours

* Vous avez entre 16 et 25 ans
* Vous êtes sortis du système scolaire
* Vous êtes à la recherche d’un emploi
* Ou d’une formation

La Mission Locale de la Picardie Maritime vous accueille, vous informe, vous accompagne, tout au long de votre parcours d’insertion professionnelle ou reprise d’études

N’hésitez pas à appeler !

ABBEVILLE-FRIVILLE-ESCARBOTIN 03.22.20.14.14 [www.mlpm.org](http://www.mlpm.org)

facebook.com/MissionLocalePM/

La Mission Locale,

un accompagnement des services à votre disposition

**DEFINITION DES ENCOMBRANTS**

**POUVANT ETRE COLLECTES PAR LA CCV**

Rappel : **Mercredi 10/03/2021 ramassage des encombrants dans la commune**

Au regard de nombreux abus l'année dernière, une nouvelle définition des encombrants a été définie.

Les agents du service collecte respecteront ces consignes.

Sont compris dans la dénomination des objets encombrants ménagers :

Les objets volumineux provenant exclusivement d’usage domestique qui, par leur nature, leur poids et leurs dimensions, peuvent être chargés par deux personnes dans la trémie de la benne, sans occasionner de risques pour le personnel et le matériel.

* Dans la limite de **1 m3 par habitation et par collecte,** à condition d’être correctement conditionnés et déposés en bordure de trottoir la veille au soir du jour de collecte. Merci de respecter les normes ci-dessous :
* Objets non présentables aux différentes collectes séparatives
* Poids maximum de l’objet : 50 kg (Recommandation CRAM R367)
* Longueur maximale de l’objet : 2 m

**Si vos objets sont encore en bon état, pensez à la Recyclerie du VIMEU (03.22.26.49.60) !**

Il s’agit donc des déchets suivants :

* Pour le mobilier d’ameublement :

Table, chaise, sommier, lit, matelas, armoire démontée, canapé, fauteuil, bureau, chevet, commode, salon de jardin, parasol, etc.

* Pour les appareils de chauffage et sanitaire HORS électrique :

Radiateur, cumulus, ballon d’eau chaude, chauffe-eau, lavabo, baignoire, bac à douche, bidet, etc.

* Et les objets divers, tel que :

Vélo, poussette, landau, table à repasser, jouet, divers articles de cuisine, articles de sport, etc.

**Ne sont pas AUTORISÉS à la collecte Encombrants ménagers :**

* Tout objet dont le volume ou le poids ne permettent pas son chargement dans les véhicules de collecte,
* Les ordures ménagères,
* Les éléments pouvant présenter des risques de blessure lors de la mise en benne (exemple : vitres, miroirs, faïence),
* Les gravats et autres déchets de travaux des particuliers,
* Les déchets liquides,
* Les cartons,
* Les déchets métalliques,
* Les carcasses ou pièces détachées de véhicules motorisés, ainsi que les pneus,
* Les déchets dangereux des ménages : bouteilles de gaz, extincteur, etc…
* Les bidons et récipients contenant ou ayant contenu des produits spéciaux tels que les déchets de bricolage et de jardinage,
* Les cuves à hydrocarbures et leurs accessoires,
* L’amiante,
* Les souches issues des jardins des particuliers et les déchets verts,
* Les déchets d’équipement électrique ou électronique (DEEE),
* Les déchets encombrants en provenance d’exploitation agricole, artisanale, industrielle et commerciale non assimilables à des déchets encombrants ménagers.

**Ces différents déchets font l’objet d’une reprise par votre fournisseur ou votre revendeur et à défaut peuvent être déposés en déchetterie selon certaines conditions.**

**RAPPEL : COLLECTES DECHETS**

Il est du devoir de la municipalité de rappeler à tous quelques règles et notions élémentaires de propreté publique en ce qui concerne les ordures ménagères, afin de préserver la qualité de notre cadre de vie.

Aussi nous vous rappelons que **vous ne devez déposer les poubelles sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique que la veille de la collecte à partir de 19 heures et que vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée, dès la collecte effectuée.**

Tout déchet déposé sur la voie publique en dehors de ces périodes de collecte peut faire l’objet d’un constat et d’une verbalisation (articles R 632-1 et R 541-76 du Code pénal). Le fait de laisser des poubelles en permanence sur la voie publique, de jeter des déchets dans la nature ou de souiller le domaine public est passible de la même contravention de 2ème classe.

Enfin, n’oublions pas que si les bacs n’occupent que temporairement l’espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n’en constituent pas moins des nuisances visuelles, voire olfactives, et le cas échéant, des obstacles au cheminement des piétons et personnes à mobilité réduite. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d’autrui (voisins et riverains) et pour préserver le bien vivre à Fressenneville dans l’intérêt de tous.

Comptant sur votre bienveillante compréhension et vous remerciant par avance pour votre participation citoyenne.

**RAPPEL : UTILISATION DE LA BOITE A LIVRES**



La boîte à livres est un endroit où chacun peut déposer, emprunter, ou échanger des livres gratuitement.

Les livres sont déposés par tous ceux qui souhaitent faire partager une expérience de lecture et donner une seconde vie aux livres.

Le principe est simple : vous prenez le livre que vous souhaitez.

Vous pouvez ensuite le rapporter, en amener de nouveaux en bon état (pas de livres abimés, ni de magazines anciens ou récents).

Merci de prendre soin des livres, de ne pas corner les pages, ni faire d’annotation.

Merci de ne pas considérer cette boite comme un dépôt pour vos livres et d’en déposer deux au maximum.

MERCI ET BONNE LECTURE !



Nous vous rappelons également que des poubelles sont à votre disposition sur la place pour y jeter vos masques usagés ou autres déchets.

**AGENDA FESTIVITES**

Vu la crise sanitaire, il est fort possible que certaines manifestations soient annulées ou reportées

**MARS**

**-Dimanche 14 mars**

Club Pétanque : Concours fédéral

**-Dimanche 28 mars**

Retraités Dynamiques : Théâtre

**-Depuis le 1er février et jusqu'au 31 mars** : Tennis : Tournoi interne

**AVRIL**

**-Samedi 03 avril**

USNF : Tournoi jeune

**-Dimanche 04 avril**

USNF : Tournoi jeune

**-Samedi 17 avril**

USNF : Loto (salle de la MPT)

**-Samedi 24 avril**

Hand : Soirée Hand

![COVID-19] Port du masque obligatoire: Ville de Clisson]()

**-Dimanche 25 avril**

![COVID-19] Port du masque obligatoire: Ville de Clisson]()ACPG : Souvenir des déportés

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LA VILLE**

En raison de la situation dans l’Ouest de la Somme, nous vous rappelons que la Préfecture a déclaré l’obligation de porter le masque partout sur l’arrondissement d’Abbeville **jusqu’au 8 mars 2021 inclus.**

Ce port du masque est impératif pour les personnes de 11 ans et plus, sur l’ensemble des communes du département de la Somme, rattachées aux établissements publics de coopération intercommunale suivants :

**- Communauté de communes du Vimeu**

- Communauté de communes des Villes Sœurs

- Communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle

- Communauté d’agglomération de la Baie de Somme

- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

- Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

VILLE DE FRESSENNEVILLE

